

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Réhabilitation de l'outil de production audiovisuelle de l'Alhambra Studios
PORTEUR DE PROJET	SAS Alhambra Studios
FICHE-ACTION	FA 5- Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Cristelle Bouchalais-Couzon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Hélène Girault
RÉSUMÉ DU PROJET	Le projet, porté par les studios Alhambra, vise la modernisation des infrastructures avec un studio de bruitage, un auditorium de doublage et de mixage immersif, ainsi que l'amélioration acoustique, thermique et énergétique du site permettant d'atteindre les standards internationaux tout en réduisant l'empreinte environnementale.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	383 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RAS

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet est réalisé à Rochefort. Son impact sera international.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Les Studios Alhambra, implantés à Rochefort, constituent aujourd'hui un acteur essentiel du paysage culturel et plus exactement des métiers de l'audiovisuel de la Nouvelle-Aquitaine. Spécialisés dans les métiers de la post-production (montage son et image, mixage, bruitage, doublage, mastering...), ils participent depuis plusieurs années au rayonnement régional et national de la filière. L'entreprise s'est également distinguée par son engagement pour crée la rencontre entre musique et image à travers le festival Soeurs Jumelles, créé à Rochefort et consacré à la promotion de la création des musiques de films et des métiers de la post-production qu'ils soient musique ou image (compositeurs, monteurs, réalisateurs ..). Le projet concerne l'adaptation d'un bâtiment singulier : l'ancien cinéma écrin des Studios Alhambra. Déjà rénové progressivement et devenu un outil de travail performant, il nécessite néanmoins des interventions ciblées pour atteindre les standards européens de post-production, notamment pour la création d'un studio de bruitage répondant aux exigences acoustiques professionnelles. L'isolation des plafonds et de la toiture est indispensable. Le bâtiment étant classé bâtiment remarquable, une démarche a été conduite auprès des Bâtiments de France, qui ont recommandé la mise en place d'une toiture photovoltaïque. Cette solution, validée dans le cadre du dépôt de travaux, garantit à la fois une excellente isolation phonique, une performance thermique renforcée et le respect du caractère patrimonial du site. Bien que plus coûteuse, elle permet de répondre pleinement aux normes européennes en matière de durabilité et d'efficacité énergétique. Le projet prévoit également l'agrandissement de l'espace dédié à l'auditorium de doublage afin de pouvoir accueillir des équipes complètes dans des conditions professionnelles optimales. Enfin, l'achat d'équipements techniques de nouvelle génération viendra compléter la chaîne de post-production en cohérence avec les besoins des métiers visés. Ces investissements matériels permettront au site de devenir un outil exemplaire, alliant performance technique, préservation patrimoniale et transition énergétique.

Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	<u>Objectifs recherchés :</u> Le projet des Studios Alhambra cherche à renforcer et structurer la filière de la post-production audiovisuelle en Nouvelle-Aquitaine en dotant le territoire d'un outil de production complet, performant et durable. Il vise à : • Moderniser les infrastructures existantes pour répondre aux standards internationaux de la post-production ; • Créer un studio de bruitage professionnel et un auditorium dédié au doublage, à la post-synchronisation et au mixage immersif ; • Améliorer les performances acoustiques, thermiques et énergétiques du bâtiment afin de réduire l'empreinte environnementale ; • Offrir une chaîne de services intégrée "à 360°", du montage à la finalisation, capable d'accueillir des productions de toute envergure ; • Accroître l'attractivité de Rochefort pour les producteurs français et européens, en proposant une offre complète et compétitive ; • Favoriser la coopération professionnelle et technologique entre acteurs locaux, régionaux et européens. <u>Résultats escomptés :</u> À court et moyen terme, le projet permettra de : • Mutualiser la commercialisation et la communication de nos infrastructures partagées • Renforcer la compétitivité et la qualité technique des offres de post-production • Attirer des productions audiovisuelles ambitieuses de renommée nationale et internationale • Créer des emplois qualifiés et des opportunités nouvelles pour les entreprises locales et les professionnels intermittents (techniciens, mixeurs, bruiteurs, comédiens voix, compositeurs) • Réduire la consommation énergétique du site grâce à une isolation renforcée et à une gestion durable des espaces. À terme, ce projet fera des Studios et du territoire de Rochefort un pôle exemplaire de création audiovisuelle, d'innovation technologique et de durabilité, contribuant directement à la croissance économique, à l'emploi culturel et au rayonnement européen de la région en développant entre autres des collaborations pérennes entre les structures régionales via la création d'un futur GIE, favorisant mutualisation, innovation et formation continue
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	2 personnes travaillent sur ce projet : le président et la chargée de production.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	RAS
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Les livrables seront : - des photographies de l'achat de matériel de post production - des photographies de la rénovation achevée

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 15/06/2026	Au 15/11/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Isolation phonique thermique des plafonds	130 000 €	Région France 2030	67 470.86 €
	Rénovation énergétique	90 000 €	Leader	100 000 €
	Rénovation électrique	40 000 €	Autofinancement	177 529.14 €
	Achat matériel technique	85 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	345 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	345 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Pose de panneaux photovoltaïques	38 000 €	Autofinancement	38 000€
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	38 000 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	38 000 €
Total		383 000 €	Total	383 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	30 janvier 2026 au Studios Alhambra	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	David Bodin	DGA-Affaires Culturelles-Ville de Rochefort
	Aurélie Jacquet	Filière audiovisuelle – Direction Culture-Ville de Rochefort
	Juliette Paillou	Chargée de développement économique - CARA
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet - Communautés de Communes de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes
	Laura Dupuy	Assistante administrative et financière des fonds Européens – PMO
	Michaël Spada	Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais - PMO
	Arnaud Dautricourt	Membre du Gal
	Isabelle Gireaud	Membre du Gal

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La CARO a élaboré son projet de territoire pour les 10 ans à venir. L'opération de réhabilitation de l'outil de production audiovisuelle de l'Alhambra Studios émerge sur l'axe 1 pour l'excellence environnemental et l'axe 3 du projet de territoire « Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité industrielle et conforter la destination touristique » notamment sur l'objectif opérationnel « Rendre lisible les facteurs d'attractivité » par des actions permettant d'identifier et promouvoir les atouts économiques et du cadre de vie.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	- Le projet de travaux et d'achat de matériel n'est pas innovant en soi. En revanche, le studio Alhambra s'inscrit dans une filière à fort potentiel unique sur le territoire du Groupe d'Action Local. L'innovation technologique par l'achat du nouveau matériel permettra de réinventer un lieu patrimonial en un outil de création contemporaine, au croisement du cinéma, de la musique et du son. - Il faut souligner aussi le travail de recherche avec l'IRCAM centre Pompidou (Institut de recherche et coordination acoustique musique) sur l'écophonie. - Son caractère novateur repose aussi sur une approche décloisonnée de la création audiovisuelle, où formation, production, diffusion et pédagogie coexistent dans un même lieu vivant, ouvert et durable.	4.5/5
Dimension partenariale	Oui	Le projet permettra la création d'un modèle économique structuré en GIE (Groupement d'Intérêt Économique), conçu comme un outil de coopération durable entre acteurs indépendants de la filière audiovisuelle, sonore et musicale. Ce modèle permettra de mutualiser les investissements, les compétences et les moyens de production, tout en préservant l'autonomie artistique et économique de chaque membre. Il favorisera une logique de codéveloppement plutôt que de concurrence, sécurisera les parcours professionnels et renforcera la capacité collective à répondre à des projets ambitieux. L'Alhambra deviendra ainsi un pôle économique partagé, au service du territoire, capable de structurer la filière locale et régionale de la post production tout en dialoguant avec des partenaires nationaux. De plus, un partenariat fort a été mis en place avec l'architecte des bâtiments de France afin de permettre des travaux dans un bâtiment classé remarquable.	8/10

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Le projet des Studios Alhambra présente un caractère structurant parce qu'il ne se limite pas à une action ponctuelle ou à une activité isolée : il vise à créer un écosystème durable et cohérent autour de la filière audiovisuelle et musicale locale. Grâce à la création du modèle économique du futur GIE (Groupement d'Intérêt Économique) : • Il permettra de fédérer différents acteurs régionaux — studios, producteurs, écoles, institutions culturelles — autour d'objectifs communs, favorisant la collaboration plutôt que la concurrence. • Il structurera l'offre locale de services en post-production, production musicale et événements culturels, donnant ainsi une visibilité et une organisation professionnelle à l'ensemble de la filière. • Il créera des synergies économiques durables, en mutualisant les ressources, les infrastructures et les compétences, ce qui renforcera la pérennité des acteurs du territoire et leur capacité à attirer de nouveaux projets. • Il contribuera à développer le territoire comme un pôle culturel attractif, en structurant les parcours de formation, l'accompagnement des artistes et la diffusion des œuvres. • Il permettra de continuer à donner de la visibilité à l'Alhambra au niveau local, régional, national et international.	$3/5 + 1+1 = 5/5$: - Les effets attendus sont très précisément qualifiés et crédibles = + 1PT - Les répercussions du projet sont géographiquement étendues = + 1PT
Caractère décisif de l'aide	Oui	La demande de subvention a un caractère décisif car elle représente le levier clé pour débloquer la réalisation concrète du projet : • Elle permet de financer les travaux structurants nécessaires à la réhabilitation et à la décarbonation du bâtiment, sans lesquels le projet ne pourrait atteindre ses objectifs. • Elle permet d'accéder à du matériel technologique hyper performant et normalisé ce qui renforce la crédibilité et l'attractivité du projet auprès des partenaires et acteurs régionaux, en montrant que l'initiative bénéficie d'un soutien institutionnel et d'une validation officielle. En résumé, cette subvention est le catalyseur qui transforme une ambition structurante et innovante en réalité concrète et pérenne.	5/5

Dimension environnementale	Non	On peut parler d'une dimension environnementale du projet des Studios Alhambra parce que l'ensemble des travaux et aménagements intègre la réduction de l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique : • Rénovation éco-responsable : la réhabilitation du bâtiment vise à réduire la consommation énergétique, à isoler efficacement les surfaces et à optimiser les installations techniques. • Choix de matériaux durables : l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental contribue à limiter les émissions de CO₂ liées aux travaux. • Décarbonation des activités : l'objectif affiché de décarboner le lieu montre que le projet ne se limite pas à la valorisation culturelle, mais prend en compte la responsabilité écologique de ses opérations. • Sensibilisation et exemplarité : en intégrant ces pratiques dans un lieu ouvert au public et aux scolaires, le projet peut également jouer un rôle pédagogique sur les enjeux environnementaux dans la filière audiovisuelle. • Formation du personnel des studios Alhambra à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour les préoccupations sociales, environnementale et économique. • Un audit acoustique sera entrepris avant et après travaux • Souhait de l'obtention du label Bas Carbone En résumé, la dimension environnementale se manifeste à la fois dans les choix techniques et architecturaux, dans la gestion durable du lieu et dans l'impact positif sur les acteurs et visiteurs du territoire.	8/10
Total			30.5/35 soit 87 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 17.5/35			

Avis du comité technique

- Excellent projet

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : L'argumentaire est convaincant à plusieurs titres et le GAL a déjà attribué la note de 5/5 pour un projet rayonnant sur l'ensemble du territoire. Etant donné la portée nationale et internationale de l'Alhambra, la note de 5/5 est proposée.
- **Dimension partenariale** : L'Alhambra a démontré au cours de son histoire sa capacité à engager des démarches actives de construction de projets partenariaux. Aujourd'hui à nouveau, avec le travail engagé pour monter un GIE en s'appuyant sur un outil rénové, tend à le démontrer. Dans ce sens, La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : Si le GAL a la conviction que le projet ne pourra pas être engagé sans l'aide, la note proposée est alors conforme à la proposition de jurisprudence.

- **Dimension environnementale** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence (Choix des matériaux, formation RSE et label bas carbone).

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 31/35.

Analyse et décisions en séance de GAL du 24/02/2026

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	5/5
Dimension partenariale	Oui		8/10
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Oui		8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			31/35 Soit 89%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/25			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 24/02/2026.

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.6 du 05/11/2025

INTITULÉ DU PROJET	Éco-ferme CARA
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
FICHE-ACTION	N°6 – Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	François AMAND
RÉSUMÉ DU PROJET	Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CARA souhaite réhabiliter un ancien site d'exploitation agricole afin de pouvoir accueillir, dans le cadre d'un bail rural de 9 ans, un producteur ou un collectif de producteurs en recherche de terres pour s'installer ou se développer. La réhabilitation prévoit la démolition d'anciennes serres qui permettront la renaturation d'une partie du site. Elle prévoit également la construction d'une nouvelle serre, d'un hangar fermé et le raccordement aux réseaux. Ce projet s'inscrit dans une volonté de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant des productions de qualité et une alimentation saine et locale pour tous. Ce projet sera une opportunité pour augmenter la distribution des cantines scolaires du territoire en nourriture bio et ainsi atteindre les objectifs de la loi EGALIM.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	355 000 € H.T. (prévisionnel)
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	FERCHAUD Pascal, Vice-Président CARA GOUGNON Lysiane, Conseillère communautaire CARA CANOVA Annick, Conseillère communautaire CARA GRASSET Alain, Conseiller communautaire CARA BERNARD-BARTHE Pierre, Conseiller communautaire CARA PORTIER Myriam Conseillère communautaire CARA CARRE Michèle Conseillère communautaire CARA

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Le lieu de réalisation du projet est à cheval sur 3 communes du territoire : Saujon (17600) ; Saint-Romain-de-Benet (17600) et Le Chay (17600). Le projet aura un impact à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CARA souhaite réhabiliter un ancien site d'exploitation agricole afin de pouvoir accueillir, dans le cadre d'un bail rural de 9 ans, un producteur ou un collectif de producteurs en recherche de terres pour s'installer ou se développer. Le projet proposé porte sur les aménagements à réaliser sur le bien mis à disposition via le bail rural. La CARA engage les travaux d'aménagement et de réhabilitation suivants : - démolition d'anciennes serres et renaturation d'une partie du site. - construction d'une serre de 600 m² - construction d'un hangar fermé de 150 m² - raccordement du site aux réseaux eau et électrique L'objectif de la CARA est de contractualiser avec une entité en mesure de valoriser l'ensemble du site : - soit un producteur sur l'ensemble du site qui apportera les preuves de sa capacité à gérer toutes les surfaces. - soit un groupement dont la forme juridique reste à définir par les candidats. L'activité agricole devra être principalement maraîchère et devra suivre la pratique de l'agriculture biologique. La sous-commission PAT réunie le 23 octobre 2025 a analysé les 5 marques d'intérêt, dont 3 candidatures de maraîchers, reçues dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt publié à l'automne 2025. 3 projets en maraîchage : • Armelle Michel - actuellement utilisatrice du site • Mélodie Sabino - en parcours installation • Frédéric Gombaudo - Déjà installé à Saujon et précédemment soutenu par le programme LEADER 14-21 - recherche d'espaces sous serre complémentaires 2 projets d'activités connexes : • Noémie Strouk et Aurélie Hanotier - Fournil • Julien Martin - Compostage

	La sous-commission a validé l'intérêt de chacune des candidatures, y compris les activités connexes. La candidature d'Armelle Michel est la seule à formaliser un projet collectif, à démontrer une capacité à s'installer à court terme et à fédérer autour d'elle d'autres utilisateurs du site dans le cadre d'une future association. Sa candidature a donc été retenue avec les recommandations suivantes : - Intégrer à l'association Frédéric Gombaudo en lui attribuant dès 2026 les 400m² sous serres qu'il sollicite. - Étudier l'intégration de Mélodie Sabino ou d'un(e) autre maraîcher(e) pour garantir une exploitation pleine et entière du site au plus tôt. Le jury a apprécié l'intégration des deux activités connexes présentées, à savoir l'activité de fournil et de compostage, et des 3 porteurs de projets associés qui constituent un point fort du projet collectif.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	○ Renaturation d'espaces artificialisés : aujourd'hui la zone projet représente 1566 m² de zones artificialisées inexploitables et même dangereuses. L'aménagement proposé permet d'une part de conforter la biodiversité par une renaturation de 700 m² et d'autre part de proposer un outil de production agricole indispensable pour soutenir l'installation d'un collectif de maraîchers. En l'absence de cette serre de 600 m² et du bâti agricole de 150 m², la faisabilité d'une installation collective est remise en question. Pour autant, le site est trop grand pour être géré par une personne seule. ○ Viabilisation et sécurisation d'un site agricole qui était en friche depuis plusieurs années lorsque la CARA en a fait l'acquisition en novembre 2020 (enjeu de maintien des outils de production sur le territoire). Cette viabilisation s'inscrit dans la continuité des chantiers (désamiantage, dépollution, régularisation du forage...) déjà pris en charge par la CARA. Au-delà de la préservation de l'environnement, cet investissement public conséquent perd de son sens s'il ne permet pas d'aboutir à un outil de production adapté. ○ Les candidats actuels qui se positionnent pour exploiter le site n'auraient pas eu la capacité de l'acheter. La location est donc la seule voie possible. A savoir, les foncières agricoles du type Terre de liens ne sont pas enclines à acheter du bâti (serre, hangar...) et la CARA vient donc ici apporter une solution territoriale pour conforter le maraîchage bio. ○ Augmentation des surfaces en bio : la CARA affiche un retard de surfaces en agriculture biologique au regard de la moyenne départementale et nationale (3,7 % sur la CARA, environ 5% en Charente-Maritime)

	et 9,5% à l'échelle nationale). La maîtrise foncière permet à la CARA d'imposer des clauses environnementales dans le cadre du bail. Ces clauses impliquent que les activités maraîchères soient certifiées Agriculture Biologique et de maintenir les haies présentes. ○ Augmentation des volumes bio en restauration scolaire afin d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM, voire les dépasser dans le cadre du label Territoire Bio Engagé détenu par 3 communes du territoire, dont Saujon, et visé par d'autres. Parmi les candidats du collectif de maraîchers, Frédéric Gombaudo (Aux Jardins d'Armélys) souhaite développer et formaliser l'approvisionnement de la cuisine centrale de Saujon. Et dans le cadre du PAT, les deux parties sont accompagnées dans la mise en place d'un contrat pluriannuel. La réponse aux besoins de cette cantine nécessite des espaces sous serre complémentaires. La capacité de la ferme CARA à accueillir également ce maraîcher conditionne donc la réussite de ce partenariat. ○ Souhait de la maraîchère actuelle, Armelle Michel, d'intégrer « l'école se CARA'PAT à la ferme » (https://www.agglo-royan.fr/ecoliers), dispositif du PAT permettant d'emmener des scolaires à la découverte de fermes partenaires. ○ Accompagnement d'un collectif de maraîchers : expérimenter un modèle favorisant la mutualisation des ressources et l'entraide dans une profession difficile. Cette approche expérimentale sera suivie dans le cadre du PAT et pourrait donner lieu à un modèle d'organisation à essaimer.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le projet est porté par le service agriculture et alimentation. Le projet sera mis en œuvre et développé par un producteur ou un groupement ayant le statut juridique d'agriculteur. Les services Affaires juridiques et immobilières, Commande publique, Urbanisme et Conduite d'opération de la CARA seront supports du projet.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Localisé sur un site de 4 hectares, à cheval sur les communes de Le Chay, Saint-

	Romain-de-Benet et Saujon, le site d'exploitation comprend : - une surface de plein champ d'environ 2,8 hectares dont 532m² sous tunnel. - une serre double parois gonflable de 1200 m². - une serre pépinière pour la production de plants de 422 m². - un hangar de 90 m². - un local de repos (préfabriqué) avec toilettes sèches. - etc.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Photographies avant/après des réalisations et de la renaturation d'une partie du site. CV et plan d'assolement du producteur ou du groupement retenu. Bail rural environnemental.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 01/01/2026

Au 31/12/2027

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Pour accueillir ces activités agricoles dans de bonnes conditions, la CARA doit, en tant que propriétaire-bailleur, adapter le site et surtout terminer la mise aux normes (*dans la continuité de la mise aux normes du forage et du chantier de désamiantage qu'elle avait déjà menée en 2022*). En effet, les deux serres les plus anciennes avaient été sorties du dispositif d'espace-test mais leur dangerosité implique de prendre une décision sur le devenir de cette surface artificialisée.

L'opération de réaménagement proposée prévoit la démolition de ces serres obsolètes et dangereuses (1526 m²) et la reconstruction d'une serre de 600 m² et d'un bâti agricole de 150 m² avec une fonction de stockage sale (matériel agricole) et de stockage propre & lavage (chambre froide et zone tempérée de stockage des fruits et légumes).

Cette opération prévoit donc également la renaturation d'environ 700 m² actuellement artificialisés.

Les parcelles concernées par cet aménagement sont situées en zone NP du PLU de St Romain de Benet. Toutefois, le projet pourrait s'appuyer sur l'exception prévue par ce PLU permettant d'autoriser en zone NP « *les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif* ».

Est également étudiée une installation photovoltaïque sur la toiture monopente du hangar (150 m²) : investissement estimé à 43 800 € avec un retour sur investissement au bout de 13 ans (en revente totale).

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL € H.T.				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Mission de maîtrise d'œuvre		FEADER CARA	
	Construction d'une serre de 600 m ²	80 000 €		100 000 €
	Construction d'un hangar fermé de 150 m ²	185 000 €		165 000 €
		265 000 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	265 000 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Démolition d'anciennes serres et renaturation d'une partie du site.	65 000 €	CARA	90 000 €
	Raccordement du site aux réseaux eau et électrique	25 000 €		
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	90 000 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	90 000 €
Total		355 000 €	Total	355 000 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	16/01/2026 en visio-conférence	
Porteur de projet (personne faisant la présentation du projet)	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Pierre BERNARD-BARTHE	Elu communautaire - CARA
	Bruno BESSAGUET	Vice-président - CARO
	Arnaud DAUTRICOURT	Responsable de production - Corderie Royale
	Emilie MARIOT	Coordinatrice - C PIE Marennes-Oléron
	Aude POINEUF	Chargée de mission élevage - CCBM et CARO
	Michael SPADA	Directeur Pôle Marennes-Oléron
	Cristelle COUZON	Service Financement des Projets et Contractualisation - CARO
	Emilie LE ROY	Service Financement des Projets et Contractualisation - CARO
	Florence BOBILLON	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet - CCIO-CCBM
	Laura DUPUY	
	François AMAND	Chef de service accompagnement et financement de projets - CARA
	Caroline FOSSET	Gestionnaire de subventions et des dispositifs contractuels - CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet d'éco-ferme s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Royan Atlantique. Le PAT est un projet collectif et transversal ayant vocation	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		d'appréhender l'ensemble de la "chaîne alimentaire locale", d'accompagner la transition écologique de l'agriculture, de favoriser l'accès à une alimentation saine et locale pour tous et de créer un élan citoyen autour de ces enjeux. L'inscription de ce projet dans le PAT répond à une cohérence territoriale puisqu'il réunit autour de ces objectifs plusieurs entités : la CARA ; les communes ; des acteurs de la production agricole, de la transformation agroalimentaire, des restaurations scolaire et commerciale, de la distribution alimentaire ; des acteurs du social et de l'environnement. En plus de mettre en place cette coopération entre de nombreux acteurs de la chaîne alimentaire locale, le PAT a vocation à impliquer les citoyens du territoire Royan Atlantique afin d'en faire des acteurs de cette chaîne et non de simples consommateurs. Enfin, le PAT est intégré au SRDEII qui constitue la feuille de route de l'action de la CARA en faveur des entreprises et d'un développement économique territorial durable et innovant. Cette inscription renforce la cohérence territoriale du projet d'éco-ferme.	
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Face à la difficulté d'investir dans des sites agricoles, la CARA permet à des agriculteurs ou collectifs d'agriculteurs, dans le cadre de ce projet, de louer des terres. L'éco-ferme offre ainsi une solution territoriale pour conforter le maraîchage bio. Par ailleurs, l'accompagnement d'un collectif de maraîchers permettra d'expérimenter un modèle favorisant la mutualisation des ressources et l'entraide dans une profession difficile. Cette approche expérimentale sera suivie dans le cadre du PAT et pourrait donner lieu à un modèle d'organisation à essayer. La note de 4 se justifie, car il n'existe pas à l'échelle du GAL de projet similaire. « La Cailletière » sur Oléron, avec un modèle d'espace test sans rapproche, mais sans avoir la même dimension collective.	4/5
Dimension partenariale	Oui	La dimension partenariale réside dans le fait que ce projet s'inscrit dans le PAT de la CARA qui a vocation à mutualiser les savoir-faire, objectifs et actions de l'ensemble des acteurs qui évoluent dans le domaine de l'alimentation locale. La mobilisation de tous les acteurs de la chaîne alimentaire locale constitue un des caractères déterminants du projet. La dimension multi-filières du projet (maraîchers, paysagistes, sauniers, compostage, fabrication de pain) et la consultation des maraîchers dans la rédaction de l'AMI justifient la note de 10.	10/10

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Le projet dépasse l'intérêt économique individuel ou collectif du ou des futurs agriculteurs sélectionnés. En effet, le projet a pour vocation d'augmenter les volumes bio en restauration scolaire afin d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM, voire les dépasser dans le cadre du label Territoire Bio Engagé. Déjà détenu par 3 communes du territoire, dont Saujon, il est visé par d'autres. Les besoins de certaines cantines scolaires du territoire en produits bio nécessitent des espaces sous serre complémentaires. De la capacité de l'éco-ferme CARA à accueillir ces équipements et des maraîchers volontaires dépendra la réussite des objectifs fixés. L'implication dans le collectif de maraîchers en activité depuis plusieurs années, ainsi que la possibilité, en cas de besoin, d'étendre le site sur des surfaces encore libres, apportent des garanties à la pérennité du projet.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	La réalisation du projet n'est pas dépendant de l'octroi de l'aide européenne, il n'y a pas d'effet levier direct. Néanmoins, cette aide serait indispensable à l'équilibre des budgets.	2,5/5

Dimension environnementale	Oui	La dimension environnementale est double. D'une part, en complément de la mise en place de l'éco-ferme, le projet prévoit la renaturation d'espaces artificialisés : aujourd'hui la zone du projet représente 1566 m² de zones artificialisées inexploitable et même dangereuses. L'aménagement proposé permet de conforter la biodiversité par une renaturation de 700 m². D'autre part, la maîtrise foncière permet à la CARA d'imposer des clauses environnementales dans le cadre du bail. Ces clauses impliquent que les activités maraîchères soient certifiées Agriculture Biologique et de maintenir les haies présentes (1+1 points). Le recours à un bail rural à clauses environnementales est un troisième élément justifiant la note de 8.	8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			28,5/35 soit 81 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 12,5/35			

Avis et recommandations du comité Technique

Avis très favorable.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : La note proposée par le comité technique est conforme à la jurisprudence
- **Dimension partenariale** : La note proposée par le comité technique est conforme à la jurisprudence
- **Caractère structurant** : La note proposée par le comité technique est conforme à la jurisprudence

- **Caractère décisif de l'aide** : La note proposée par le comité technique est conforme à la jurisprudence
- **Dimension environnementale** : La note proposée par le comité technique est conforme à la jurisprudence (renaturation et via le bail rural imposition de l'AB et du maintien et de la plantation de haies)

La note proposée par le comité technique de 28.5/35 est conforme à la jurisprudence.

Analyse et décisions en séance du GAL du 24/02/2026

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui		4/5
Dimension partenariale	Oui		10/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2.5/5
Dimension environnementale	Non		8/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			28.5/35 soit 81%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 24/02/2026

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 17/06/2025

INTITULÉ DU PROJET	Études « Campus des métiers - économie du sport, des loisirs et du bien-être : les opportunités du territoire à saisir »
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
FICHE-ACTION	Fiche-action n° 5 (FEADER) - Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	AMAND François
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	LAMIDEY Xavier
RÉSUMÉ DU PROJET	Afin de répondre aux enjeux démographiques, économiques et d'attractivité de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (CARA) a décidé par délibération en date du 30/09/2024 de s'engager dans un projet de « campus » autour des métiers du sport, des loisirs et du bien-être. Le « campus des métiers » se construit aujourd'hui autour de trois volets : - le développement d'une offre de formation professionnelle (ancrée dans les différentes familles de métiers du sport, des loisirs et en particulier celles de l'équin, du nautisme, de l'animation et des loisirs, de la forme et du bien-être humain et animal) ; - le développement d'une offre de logement, (notamment résidence hôtelière à vocation sociale), associée à une offre de vie étudiante ; - le déploiement d'une « feuille de route » économique en faveur de la structuration et du développement des filières sport, loisirs et bien-être. Dans le cadre de ce projet, la CARA souhaite aujourd'hui lancer deux études, l'une consacrée à l'économie du sport et des loisirs, l'autre à l'économie de la forme et du bien-être, afin d'étudier en détail la structuration des filières locales, à mieux connaître leurs besoins et à identifier leurs opportunités de développement.

COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	60 450 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	48 360 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	FERCHAUD Pascal, Vice-Président CARA GOUGNON Lysiane, Conseillère communautaire CARA CANOVA Annick, Conseillère communautaire CARA GRASSET Alain, Conseiller communautaire CARA BERNARD-BARTHE Pierre, Conseiller communautaire CARA PORTIER Myriam Conseillère communautaire CARA CARRE Michèle Conseillère communautaire CARA

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Réalisation : territoire de la CARA Zones d'impact : territoire de la CARA, Département de la Charente-Maritime, et au-delà à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	▪ Contexte Avec des secteurs employeurs principaux qui concentrent des emplois peu qualifiés, peu rémunérés, souvent précaires et saisonniers (tourisme, action sociale et médico-sociale, bâtiment), un niveau de qualification des actifs relativement faible (53% des 25-64 ans du territoire ont un niveau de formation inférieur au BAC, soit près de 10 points de plus qu'au niveau national) et un outil de formation post-BAC limité, le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a du mal à faire rester ses jeunes sur le territoire après le lycée, à fournir une main d'œuvre qualifiée aux entreprises locales et à attirer de nouvelles entreprises nécessitant un haut niveau de compétences. Afin de répondre à ces problématiques, et conformément à son Schéma de Développement Économique et d'Innovation (SDEI 2022-2026), la CARA souhaite développer l'offre de formations sur son territoire, afin de créer les conditions favorables au développement d'un écosystème économique dynamique, attractif et créateurs d'emplois. L'offre de formations du territoire, bien que diversifiée, demeure en effet encore insuffisante pour permettre aux

	jeunes du territoire de se former localement dans les domaines d'activités porteurs d'emplois. De même, cette carence limite la capacité des actifs qui, dans leur parcours scolaire, leur emploi ou leur période de chômage, n'ont pas eu l'occasion de développer (ou de maintenir) leur niveau de compétences et de s'adapter aux évolutions de leur métier et aux besoins des entreprises. Face à ces enjeux démographiques, économiques et d'attractivité territoriale, la CARA a choisi de s'engager dans la création d'un « campus des métiers » qui aura pour but d'apporter tout autant une plus-value en matière d'offre de formations, que de permettre aux entreprises de développer leur capacité d'innovation et d'évolution dans les secteurs d'activités identifiés comme prioritaires, à savoir et de manière non exhaustive : les métiers du sport, des loisirs et du bien-être dans une logique « One Health »¹. Le « campus des métiers » se construit aujourd'hui autour de trois volets : - le développement d'une offre de formation professionnelle (ancrée dans les différentes familles de métiers du sport, des loisirs et en particulier celles de l'équin, du nautisme, de l'animation et des loisirs, de la forme et du bien-être humain et animal) ; - le développement d'une offre de logement, (notamment résidence hôtelière à vocation sociale), associée à une offre de vie étudiante ; - le déploiement d'une « feuille de route » économique en faveur de la structuration et du développement des filières sport, loisirs et bien-être. ▪ Mise en œuvre En lien avec les acteurs de la formation et avec l'appui de la Région, compétente en matière de formation professionnelle et d'orientation, et de l'État, la CARA a souhaité engager en 2025 une phase formelle de consultation visant à mobiliser et à recueillir les avis de toutes les parties prenantes du projet (employeurs, jeunes, prescripteurs, financeurs, etc.). Cette large consultation qui s'est matérialisée par la poursuite d'actions collectives d'information et d'échanges (webinaires, ateliers, rencontres, etc.) a permis de donner une forte visibilité locale et régionale au projet. En parallèle, la CARA a décidé d'engager une série d'études destinées à apporter des éléments d'aide à la décision, à destination des partenaires et des élus. Parmi ces études, deux portent sur l'offre économique du territoire, pour lesquelles la CARA souhaite solliciter un
--	---

	soutien financier de l'Interfonds au titre de sa fiche-action n°5 : « Innovation et développement des filières émergentes et à fort potentiel ». Ces études généralistes, l'une consacrée à l'économie du sport et des loisirs, l'autre à l'économie de la forme et du bien-être, visent à étudier en détail la structuration des filières locales, à mieux connaître leurs besoins et à identifier leurs opportunités de développement. Ces études généralistes intégreront : - un état des lieux quantitatif (collecte de données, synthèse documentaire...) et qualitatif (conduite d'entretiens auprès d'un panel d'acteurs locaux, questionnaire...) des filières locales du sport et des loisirs, et de la forme et du bien-être ; - une analyse comparative de territoires présentant un intérêt au regard du projet (benchmark) ; - la formulation de préconisations.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objectif de ces études est de formuler des préconisations qui permettront aux acteurs publics de structurer une politique au bénéfice des entreprises des secteurs concernés qui seront encouragées à s'installer sur le territoire, à se structurer et à créer une dynamique autour du futur campus.

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le projet est porté par le Pôle Développement et Attractivité Territoriale de la CARA. D'autres services de l'agglomération pourront être mobilisés sur le projet en particulier les services SIG et Activités de pleine nature et littoral, etc.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Les prestataires qui seront retenus pour conduire les études pourront, le cas échéant, s'appuyer sur certaines données de la CARA (statistiques, économiques, cartographiques, documents d'urbanisme..).
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Rendus des études, diagnostics, propositions.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 25/06/2025	Au 31/12/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

¹ Le concept « One Health », c'est penser la santé à l'interface entre celle des animaux, de l'Homme et de leur environnement, à l'échelle locale nationale et mondiale. Cette manière d'aborder la santé dans le contexte mondial post-pandémie liée à la Covid 19, permet de raisonner l'ensemble du système et trouver des solutions qui répondent à la fois à des enjeux de santé et des enjeux environnementaux.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Étude « Économie du sport et des loisirs »	31 500 €	FEADER (action 5)	48 360 €
	Étude « Forme et bien-être »	28 950 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	60 450 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	48 360 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)			Autofinancement CARA	12 090 €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>		<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	12 090 €
Total		60 450 €	Total	60 450 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	21/11/2025 en visio-conférence	
Porteur de projet (personne faisant la présentation du projet)	Prénom NOM	Fonction et structure
	Xavier LAMIDEY	Chargé de projet campus - CARA
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Jean-Michel DUPONT	Vice-président de l'association Saint-Georges Voiles
	Liza PERRIN	Chargée de mission entrepreneuriat - CARO
	Rémi QUIQUE	Coordinateur multi-sites - Shapers Club
	Raynald RIMBAULT	Conseiller municipal de Royan
	Emily Le ROY	Service Financement des Projets et Contractualisation - CARO
	Laura DUPUY	Assistante administrative et financière des fonds Européens - PETR
	François AMAND	Chef de service accompagnement et financement de projets - CARA
	Caroline FOSSET	Gestionnaire de subventions et des dispositifs contractuels - CARA
	Florence BOBILLON	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet - CCIO-CCBM

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La CARA s'est dotée en juin 2022 d'un Schéma de Développement Économique et d'Innovation (SDEI), feuille de route de son action en faveur des entreprises et d'un développement économique territorial durable et innovant. Le SDEI identifie le développement des compétences et de l'emploi comme enjeu majeur pour favoriser l'évolution professionnelle des salariés et la compétitivité des entreprises. C'est en cohérence avec ces objectifs que le projet de campus s'inscrit. Il répond à la fiche-action « Travailler à l'implantation d'une offre de formation qualitative sur le territoire et développer l'offre existante ».	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Projet permettant de valoriser le potentiel économique local, des filières du sport, des loisirs et du bien-être, de chercher des synergies entre les acteurs de ces filières et de développer des formations qui n'existent pas aujourd'hui sur le territoire. Le projet est novateur à l'échelle de la CARA, du périmètre géographique de l'Interfonds, voire au-delà.	3/5
Dimension partenariale	Oui	Afin que chacun puisse trouver localement les ressources nécessaires à son développement dans une relation « gagnant-gagnant », les études s'appuient sur une large consultation des acteurs socio-économiques (entreprises, organismes de formation, associations), des collectivités locales et de l'État, ainsi que des publics apprenants (scolaires, alternants, saisonniers, stagiaires, actifs en mobilité professionnelle...). La réussite de cette démarche partenariale assurera la cohérence entre les filières locales et le futur campus.	9/10
Caractère structurant	Oui	La création d'un « campus des métiers » est vu comme un moyen de pérenniser et de consolider les activités économiques créatrices de valeurs déjà présentes sur le territoire, mais aussi d'en faire émerger de nouvelles. Il doit renforcer l'ancrage territorial de chaque acteur pour éviter la délocalisation de ces derniers vers des territoires équivalents ou possédant un avantage comparatif. A terme la structuration des filières du sport, des loisirs et du bien-être permettra de créer de nouvelles formations diplômantes post-bac sur le territoire qui seront adaptées au tissu économique. L'émergence de ces formations permettra d'attirer et de maintenir les jeunes sur le territoire.	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère décisif de l'aide	Oui	La réalisation du projet n'est pas dépendante de l'octroi de l'aide européenne. Les études pour lesquelles la CARA sollicite l'Interfonds constituent le point de départ d'un projet global. Bénéficiaire d'une aide FEADER significative dès la phase de concertation permettra à la CARA de réserver des fonds pour approfondir la phase opérationnelle.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			19,5/25 soit 78%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 12.5/25			

Avis du comité technique

Le comité technique a souhaité insister sur la dimension structurante du projet en attribuant la note maximale de 5/5.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : En considérant le projet novateur au moins à l'échelle d'un bassin de vie (inférieur à l'échelle d'un EPCI), la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension partenariale** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence, par contre la note doit être ramenée sur 10 (objectif prioritaire 3), soit 8/10.
- **Caractère structurant** : malgré le souhait exprimé du comité technique, les éléments permettant de justifier de points supplémentaires ne sont pas identifiés (A l'étape de l'étude, les effets, la répercussions géographique sont encore pas précisément qualifiables et la transposabilité n'est pas évidente. Ainsi, la note de 3/5 est proposée.
- **Caractère décisif de l'aide** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 16,5/25.

Analyse et décisions en séance de GAL du 24/02/2026

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		8/10
Caractère structurant	Oui		3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		1/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			16,5/25 Soit 66%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 12.5/25			

Les membres du GAL ont validé la programmation du projet selon l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance le 24/02/2026.